



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



Mairie de **Montclar sur Gervanne**

## COMPTE RENDU

Conseil du mercredi 25 05 2022 à 18h00

**Étaient présents :** Jean-Pierre ANDEOL – Hélène SYLVESTRE – Armand PETIT – Priscilla VASSEUR - Laurent SAYN – Denis GAUDIN – Laurence DUBOIS – Rudy SYLVESTRE – Michèle EYRAUD

Arrivée à 18h22 de Sylvie DERVILLE  
10 élus présents + 1 pouvoir

**Étai(en)t absent(s) :** Nadine PERRET qui a donné son pouvoir à Priscilla Vasseur

**Accueil de Laurent SAYN**

**Secrétaire de Séance :** Hélène SYLVESTRE

**Rappel de l'ordre du jour**

**Laurent SAYN propose de rajouter à l'ordre du jour 2 questions soumises à délibération :**

- L'action sociale :
  - Convention de partenariat pour l'aide alimentaire du bassin de vie
- Réforme de la Publicité :
  - Publicité des actes : arrêtés, conventions, délibérations

**Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.**

**Laurent commence la séance par la**

### 1- Validation du compte rendu du 23/03/2022

Lecture du compte rendu par Laurent SAYN

Il précise que les conseillers départementaux ont donné leur accord pour les nouveaux devis des travaux sous la mairie.

La secrétaire de la mairie n'a pas repris son poste à l'issue de ses congés, une procédure pour abandon de poste est en cours.

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte rendu.**

### 2- Subventions aux associations : délibération

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour soutenir financièrement les actions d'associations. Sur le budget 2022, une dotation **de 1000€** a été inscrite.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

Priscilla Vasseur expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour la somme de **1 000 €**, répartie comme indiqué ci-dessous :
  - ADMR « le Vellan » 200 €
  - Amicale RPI 200 €
  - Resto du Cœur 100 €
  - Vidéos Val de Drôme 100 €
  - Association Art et Culture en Gervanne/Sye 50 €
  - Université Populaire du Val de Drôme (UPVD) 50€
  - 123 Soleil - des artistes à l'hôpital 100 €
  - UDSP Départementale Sapeurs-Pompiers 50 €
  - Radio St Ferréol 50 €
  - Maison d'Ida 100 €
- Dit que les crédits seront prévus au budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2022 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

### **3- Décision Modificative sur le budget M14 : délibération**

Lors de sa séance de novembre, le conseil municipal a accepté la réalisation d'une pré étude par le cabinet d'Architectes GAUX.

Une note d'honoraires par la facture N° 2022-08 nous a été adressée pour un montant de 2 400€ HT soit 2 880€ TTC.

Le compte N° 2318 Autres immobilisations corporelles en section d'investissement avait été provisionné pour le paiement de cette facture.

La DGFIP de Crest estime que le paiement de cette étude relève du compte 2031 frais d'étude, dans la mesure où les travaux relatifs à cette étude ne seront pas lancés au cours de l'année 2022.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de voter cette décision modificative N°1, qui permet de transférer le montant budgétisé au compte 2318 vers le compte 2031.

De plus, il est proposé d'augmenter le montant de cette ligne budgétaire à hauteur de 6 000€ si toutefois une nouvelle étude était envisagée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Décide de voter cette décision modificative du budget 2022 de la M14 en procédant au transfert des fonds dédiés au compte 2318 vers le compte 2031 de la section d'investissement pour le paiement de la facture d'honoraires de l'étude concernant la Magnanerie réalisée fin 2021.

Propose d'allouer des fonds complémentaires à cette ligne dans la perspective d'une prochaine étude sur des biens communaux et ainsi passer de 2800 à 6000€.

#### 4- Le CR5/CR6 : Délibération

Afin de lancer l'enquête publique, prévue entre le 20/06 et le 05/07/2022 sur les communes de Montclar sur Gervanne et Suze, il est nécessaire de préciser la délibération 2021-0053 pris lors de la séance du conseil municipal du 17/11/2021.

Considérant que la portion du CR5, ancien chemin de CREST à SUZE, entre la limite de SUZE et les vignes situées sur le plateau au sud du Serre de Pelourson n'est plus utilisé par le public en raison du mauvais état du chemin envahi par la végétation ;

Considérant que les consorts BLANCHARD et PERMINGEAT, afin de réduire nuisances, incivilités et intrusions, ont ouvert un chemin de substitution le long de la Romane, ouvert au public et qui va être cédé à la commune ;

Considérant que le CR6 depuis la Romane jusqu'à la ferme PERMINGEAT, ne dessert **que le CR5** et cette ferme au Maillet, dont la plupart des chemins qui desservent les habitations et les bâtiments de l'exploitation sont des chemins privés ;

Compte tenu de la vraisemblable désaffectation de ces parties de chemin, il est de l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Laurent SAYN rappelle qu'une voie communale, pour être déclassée doit avoir cessé d'être affectée à l'usage public,

Il explique qu'un chemin de substitution au CR5 et CR6 doit être mis en service préalablement à une enquête publique, et doit remplir le même usage, ce que l'enquête publique permettra d'examiner.

Il précise qu'un commissaire agréé par la Préfecture devra être mandaté par la commune pour mener cette enquête publique. Pour envisager la modification des tracés du CR n°5 et CR n°6, il est proposé de solliciter Monsieur André ROCHE enquêteur public agréé.

Il rappelle que le coût de l'enquête public sera de l'ordre de 1000€ à la charge de la commune.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Constate la vraisemblable désaffectation du CR n°5 entre la limite de SUZE et les vignes situées sur le plateau au sud du Serre de Pelourson, ainsi que du CR n°6 depuis la Romane jusqu'à la ferme PERMINGEAT ;



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

- Décide de lancer la procédure d'aliénation de ces deux chemins, conjointement avec la commune de SUZE qui est concernée par le CR 22 qui prolonge le CR5 jusqu'à la Ferme du Juncha ;
- Demande à Monsieur le Maire de constituer le dossier et de lancer la procédure d'enquête publique pour ce projet ;
- Mandate l'enquêteur public agréé, Monsieur André ROCHE pour l'enquête publique concernant les chemins de la commune ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes pièces relatives à cette procédure.
- Dit que les crédits seront prévus au budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2022.

Laurent SAYN précise que le balisage du nouveau chemin a été effectué et validé par M. Roche. Le passage de la Romane se fait à pied avant la réalisation de la passerelle.

Le CR6 dessert en plus le CR5.

Jean-Pierre ANDEOL se questionne sur le vote de ce soir, car une nouvelle loi de février 2022 re-questionne sur les chemins ruraux. Laurent SAYN informe que Mr ROCHE n'a pas fait écho de cette loi.

Sylvie DERVILLE se questionne sur les chemins barrés dans les villages ; il lui est rappelé qu'une 2<sup>ème</sup> enquête publique sera mise en place concernant escalier Fraud, maison Bayard, Sichouc, Skop, Petit, Dubois... ce qui a fait l'objet d'une délibération en février 2022.

Jean Pierre ANDEOL évoque que certains chemins sont barrés avec des barbelés. Ce qui peut être dangereux pour les employés communaux (Etienne JORIS). Le passage est barré pour les animaux d'autrui. Une barrière est prévue avec remise d'une clé en mairie.

Laurent SAYN rappelle la nécessité de réunir une commission dédiée aux chemins ruraux.

#### **5- Retour de la visite de la sous-préfète le 04/05/2022.**

Madame la sous-préfète est venue sur la commune le 04/05/2022.

Laurent SAYN et Priscilla VASSEUR lui ont présenté les dossiers en cours sur la commune et notamment :

- L'eau- l'assainissement : le transfert au SMPAS
- Le quartier Paillason : la présentation du dossier et la demande d'un accord de principe pour

3-4 permis de construire.

Elle a rappelé son engagement auprès des élus locaux pour lever les freins aux projets communaux dans le cadre réglementaire.

Pas de remarque de sa part sur le transfert au SMPAS.

Nous avons échangé avec elle sur la problématique d'accès à l'eau courant des habitants de la vallée de la Charsac. Effectivement, elle ne peut que constater la problématique en 2022, et va soutenir la réflexion d'un projet mutualisé avec la commune de Mirabel et Blacons, mais rappelle que les investissements conséquents sont à prévoir et à réaliser dans le cadre du SMPAS. Pour le moment, elle a peu de visibilité sur les financements en cette période d'élections nationales.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

Elle va porter la réflexion auprès de la DDT, mais semble peu optimiste à un accord au regard de la ZAN voté en 2021 et qui vise à lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Par ailleurs, l'état vise aussi à la limiter les coûts des services et répondre aux enjeux écologiques.

Plusieurs acteurs : la CCVD avec PLUi ; la DDT avec la loi montagne et le RNU et la loi ZAN.

La perspective est de proposer de l'habitat plus petit sur des terrains plus petits et en périphérie de zones urbaines (Livron- Loriol- Crest- Die- Aouste ...)

Nous lui avons rappelé la problématique d'accès à la propriété des habitants du territoire ou ceux qui souhaitent venir y travailler face à une flambée des prix des logements. Ce qui ne répond pas à l'enjeu de recrutement des entreprises agricoles ou autres sur la vallée de la Drôme constatés depuis plusieurs années. Nous lui avons rappelé que 50% des logements de la commune étaient constitués de résidences secondaires.

Nous lui avons fait visiter le village, le quartier Paillasson et la vallée de Charsac. Elle n'a pu que constater la beauté de notre village, nous avons pu l'interpeller sur les travaux de réhabilitation de nos églises. Elle nous invite à mobiliser la DRAC pour mobiliser des financements qui peuvent être conséquents.

Elle a promis de mettre en œuvre ce qui relève du possible sur ces dossiers.

Il est clair que le dossier Paillasson est pratiquement infaisable.

Armand PETIT précise que pour lui il s'agit d'un problème d'interprétation de la loi avec la DDT.

Rudy SYLVESTRE rappelle que lors des réunions de PLH de la CCVD, il est question d'obtenir des % de création de logement plus élevés (une demande de l'interco mais il faut attendre la validation des services de l'Etat). Il insiste sur la nécessité de se concerter avec les services de l'Etat, les petites communes, et les agriculteurs accueillants des occasionnels pour trouver des solutions.

Sylvie DERVILLE évoque l'absence d'une politique du logement efficace en France.

Jean Pierre ANDEOL rajoute que le logement des infirmières stagiaires dans la vallée est aussi problématique.

Laurent SAYN précise qu'il continuera à s'investir pour défendre le dossier Paillasson.

Jean Pierre ANDEOL souhaite rappeler l'historique du dossier PAILLASSON.

## 6- Point sur les échanges avec le SMPAS

Une réunion d'échanges a eu lieu le 04/05 au SMPAS. Laurent SAYN et Hélène SYLVESTRE y ont participé. Il s'agit d'évoquer les modalités de transfert de l'eau et l'assainissement tant que la question **du patrimoine que sur le budget**. Il semblerait qu'au regard de la charge des travaux à réaliser sur notre commune, il soit difficile de reprendre sur le budget général de la commune le résultat d'exploitation positif de la M49.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

Par ailleurs, un diagnostic a été réalisé avec le technicien du SMPAS avec Gilles pour appréhender le réseau. Des dossiers sont déjà en cours de traitement dans le cadre de notre convention de sous-traitance avec un dossier de raccordement de Mr Ginoux et la gestion d'une suspicion de fuite dans un logement au Dérot.

Enfin, il a été question des projets à prioriser. Les stations d'épurations notamment celle de Vaugelas constitue une priorité. Après explication par Laurent SAYN des choix techniques qui étaient envisagés avec la micro-station. Ils vont étudier le projet mais ne sont pas fermés à cette solution technique.

Jean Pierre ANDEOL propose de borner la source Daillon avec M. JORIS. Une fois le bornage réalisé, l'élagage des arbres sera nécessaire car leurs racines descendent dans la source.

Laurent SAYN rappelle que cela ne relève plus de notre champ d'action, et que c'est à la charge du SMPAS.

## 7- La Magnanerie

Au regard des montants des travaux à réaliser pour faire de ce lieu des logements, il s'avère nécessaire d'envisager la vente de ce bien.

2 pistes sont en cours d'étude :

- La CCVD sur sa politique Habitat, qui recherche des lieux pour accueillir des familles victimes de violences intrafamiliales
- L'association Villages Vivants qui rachète, rénove et loue des locaux pour installer des activités ayant un impact positif pour le territoire. Infos [ici](#)

Echanges avec les membres du conseil municipal

Jean Pierre ANDEOL invite à voir au département pour 50% de subvention. Laurent SAYN rappelle les 50% autres ne peuvent pas être financés par la commune.

Laurent SAYN confirme l'impossibilité de la commune à rénover la magnanerie.

Rudy SYLVESTRE rappelle sa proposition de la revente/achat. Cela peut être dans le rôle d'une commune.

Laurent SAYN précise aussi que de lourds travaux devront être prévus pour réhabiliter le logement de Mr et Mme Croibier qui est insalubre => 100 m<sup>2</sup> = 100 000 € ;

Sylvie DERVILLE propose que la revente de la magnanerie soit envisagée.

Michèle EYRAUD propose que ce soit vendu à un particulier pour éviter des soucis dans la commune.  
Priscilla VASSEUR propose de voir comment la commune peut faire en sorte de revendre en résidence principale et non en résidence secondaire ;



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

Laurence DUBOIS concernant le logement de Mr et Mme Croibier, il pourrait y avoir la possibilité de réaliser les travaux en 2 parties : avec les occupants puis sans les occupants ;

Sylvie DERVILLE précise que les résidences secondaires apportent à la commune : Taxe Foncière, le tourisme, à la région.

Rudy SYLVESTRE n'adhère à cette lecture de la plus-value des résidences secondaires qui impacte l'attractivité en termes d'emplois et de compétences sur la vallée à défaut de pouvoir héberger les futurs salariés.

Hélène SYLVESTRE propose de réfléchir à la notion de bail emphytéotique.

## 8- L'action sociale : Délibération

La commune de Montclar sur Gervanne ne dispose pas de CCAS à proprement parler, mais depuis 2020 sous le mandat d'Hélène ou de Laurent une ligne budgétaire est fléchée pour développer cet axe.

Il s'agit de développer des actions pour les jeunes, moins jeunes, soutenir des concitoyens en difficultés.

Pour ce faire, la CCVD a créé un CCAS intercommunal qui a pour vocation d'accompagner les communes dans leurs actions sociales et les soutenir notamment avec les agents sociaux qui font des permanences à la Maison France Services de Beaufort, vers lesquels nous avons déjà orientés des habitants pour des démarches administratives ou de l'aide.

Nous sommes invités régulièrement aux réunions organisées soit à l'échelle de la CCVD soit à l'échelle du bassin de vie Gervanne Sye.

Plusieurs sujets pourraient intéresser la commune :

### Les jeunes

- 1 chantier jeunes (3 à 7 jeunes) pendant les vacances pour les 15-18 ans de la commune, pour de travaux d'intérêts généraux moyennant une rétribution de 75€ par jeunes de la commune et 2 descentes en canoé et kayak + 2 places de cinéma + 2 entrées à la Gare à coulisse pour chaque jeune.
  - Mobilisation des jeunes sur le travail, le bien communs, susciter des envies de projets sur la commune tous ensemble.
- Mobiliser un chantier éducatif pour nettoyer les ruelles des villages. Des jeunes d'ailleurs, notamment de Loriol qui viennent accompagner d'éducateurs pour découvrir notre village et y réaliser des travaux d'intérêt général,
- L'aide au permis de conduire en échange de 50h de bénévolat

### Les moins jeunes :

- Chaque année des actions sont menées dans le cadre de la semaine bleue qui se déroule en octobre 2022. Une réflexion autour de témoignage «je raconte mon village » pour en réaliser une expo et organiser un goûter d'échange est une idée qui pourrait être proposée mais qui va être réfléchi en commission action sociale (Nadine+ Laurence+ Priscilla)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

La CCVD peut apporter un soutien sur des actions avec une dimension bassin de vie. Une prochaine rencontre est prévue en juin pour évoquer ce projet.

**Soutenir les citoyens en difficultés :**

- Information orientation vers les permanences des agents sociaux de la CCVD à la Maison France Service à Beaufort.
- Informer les habitants du village que l'adjointe en charge de l'action sociale peut recevoir les habitants sur ces questions le samedi matin,

A l'échelle du bassin de vie :

- Une avance remboursable qui est à l'étude
- Une aide alimentaire :

Beaufort propose une aide alimentaire depuis 2 ans en partenariat avec la Banque Alimentaire de Valence et en lien avec les agents sociaux de la CCVD. Ainsi, 1 fois par mois une distribution de colis alimentaires est proposé. Le CCAS de Beaufort pour ce faire, dispose d'un local qui nécessiterait d'être optimiser. Un soutien financier de la CCVD pourrait être envisagé.

Il leur est arrivé de soutenir des familles d'autres communes du bassin de vie.

La CCVD propose de formaliser une convention de partenariat pour l'aide alimentaire sur le bassin de vie pour soutenir cette initiative

**Convention de partenariat pour l'aide alimentaire du bassin de vie :**

Elle est signée entre toute les communes qui le souhaitent du bassin de vie pour 2022-2023.

Elle vise à mutualiser et organiser une aide alimentaire aux habitants de la commune rencontrant des difficultés Ces familles sont orientées par la commune ou les agents sociaux de la CCVD en lien avec la commune concernée.

***Le cout de l'action pour toutes les communes :***

85€ d'adhésion à la banque alimentaire supportée par la commune de Beaufort en 2023 puis par la CCVD, 0.10€ le kg de produits

25€ de frais de déplacement par mois soit 300€ par ans réalisé par la commune de Beaufort pour aller chercher les denrées à la banque alimentaire

***A la charge des communes signataires :***

Une participation bénévole lorsqu'un habitant de la commune est concerné,

Participer au frais de déplacement au prorata des personnes bénéficiaires mensuellement,

Financer les colis de ces habitants bénéficiaires sur présentation d'une facture annuelle par la mairie de de Beaufort

**19h53 : départ de Sylvie.**

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent 8 votes pour sur 9 de signer cette convention de partenariat avec les communes de la vallée pour venir en aide à nos concitoyens qui pourraient être dans le besoin.**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

## 9- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants : délibération

L'Association des Maires de France nous a alerté de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs regroupements.

Laurent SAYN rappelle que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :  
soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet de la commune de Montclar sur Gervanne, et la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Laurent SAYN propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel (à choisir) :

- Publicité par affichage sur les tableaux prévus à cet effet au Village et à Vaugelas ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que la publicité des actes soit maintenue par affichage sur la commune de Montclar sur Gervanne.**

## 10- Questions diverses.

Informations diverses :

- Fauchage
- Toiture mairie terminée
- Salle sous mairie, les travaux avancent.
- La voirie : rappelle des entreprises pour terminer les travaux 2021 : Durenage, pour le chemin de Malombre des réflexions sont en cours avec CCVD pour piste cyclable ;
- Rénovation Eglise Saint Marcel voir si financement mobilisable.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



-----  
Mairie de **Montclar sur Gervanne**  
-----

le secrétariat :

Procédure pour abandon de poste en cours pour Marie France Marguet : notification le 07/05 + arrêté de fin de contrat à partir du 31/05, car elle devait réintégrer son poste le 04/05.

Procédure de recrutement par la CCVD pour le remplacement de Marie France Marguet jusqu'au 01/06. Entretien d'embauche CCVD puis entretien d'embauche avec le maire de la commune.

la démission d'Armand Petit de son poste d'adjoint

Prise de parole d'Armand qui rappelle les raisons de sa démission : santé, raisons professionnelles et différences de vision avec l'exécutif.

Armand salue l'engagement de Laurent pour la commune, ainsi que le respect mutuel qu'ils ont su construire.

Le maire souhaite que tous les conseillers municipaux travaillent dans le même sens, dans l'intérêt général de la commune.

Laurent SAYN demande le respect entre les membres du conseil municipal.

Elections législatives : proposition de tableaux des assesseurs pour les 2 tours

Date du prochain conseil municipal en attente du retour de la préfecture pour la démission d'ARMAND PETIT.

Laurent SAYN Clôt la Séance à 20h20